



Television en panne et sous garentit

Par **philroi**, le **10/01/2008** à **21:38**

bonjour j'ai acheter un televiseur 106 cm lcd de marque isonic rnil vient de tomber en panne alors que la garentit cours jusqu'au mois de juin 2008. le probleme est que le service apres vente viens de m'informer que ce n'est pas sur qu'il puisse le reparer et me propose qu'il m'en donne un autre a la place rnmoi je trouve ca bizarre q'une tele un an et demi ne puisse se reparer et donc je souhaiterai qu'a la place on me rembourse la tele pour que je puisse en acheter une autre d'une autre marque car je n'ai pas confiance en cette marquernest ce possible et que doit je faire

Par **coolpg**, le **14/01/2008** à **21:39**

Bonjour, rnje vais tenter de vous répondre brievement.rnLisez bien les conditions de garantie de votre achat , et vous pourrez lire que dans le cas ou la réparation de votre Téléviseur serait impossible (souvent le Sav revient plus cher qu'un simple échange) l'enseigne s'engage dans le temps de garantie à procéder à l'échange du produit si il est toujours en gamme ou bien à un modèle équivalent techniquement.rnPar la suite il vous est toujours possible de négocier avec le vendeur l'orientation vers un produit superieur moyennement suplement de cout à votre chargernrnBien à Vousrncoolpg

Par **gregoire552**, le **14/01/2008** à **21:42**

Bonjour,rnrnet bien tout à été dit.rnrnCette pratique est souvent sur des marques non connue. A savoir que sur le petit eletromenager des grandes marques pratiquent la même chose.